|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 3 mai 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 96****SG20/CB** | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de la Commission d'études 20 de l'UIT‑T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 6301 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg20@itu.int |
|  |  |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T** **Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4222 (ex Y.smart‑evacuation), Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts), Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch), Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) et Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI) qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T (Arusha, 13‑22 septembre 2023)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 20 de l'UIT-T (CE 20: L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 de l'AMNT (Rév. Genève, 2022) pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Arusha (Tanzanie) du 13 au 22 septembre 2023. L'ordre du jour de cette réunion, ainsi que toutes les informations pertinentes concernant la Commission d'études 20 de l'UIT-T, seront mis à disposition dans la [Lettre collective 3/20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-COL-0003/fr).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4222 (ex Y.smart-evacuation), Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts), Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch), Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) et Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI), qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **1er septembre 2023** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts),
Y.4222 (ex Y.smart-evacuation), Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts),
Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch), Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE)
et Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts): [[R5](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0005/fr)]

Exigences applicables au système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'Internet des objets

Résumé

Un système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique basé sur l'Internet des objets (IoT) est un moyen efficace d'obtenir des informations sur l'état de fonctionnement des infrastructures du réseau électrique. Ce système fournit des méthodes auxiliaires de surveillance et de diagnostic modernes et efficaces, permettant d'assurer le fonctionnement stable et sécurisé d'un système d'alimentation électrique et d'améliorer le niveau de gestion globale de ce système. Il offre une solution commode pour la maintenance de l'infrastructure du réseau électrique.

Cette Recommandation définit les exigences applicables à un système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'Internet des objets aux fins de la maintenance de l'infrastructure du réseau électrique.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4222 (ex Y.smart-evacuation): [[R6](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0006/fr)]

Cadre pour l'évacuation intelligente en cas de catastrophe ou dans une situation d'urgence dans les villes et communautés intelligentes

Résumé

L'évacuation intelligente offre des solutions efficaces pour les personnes se trouvant dans une zone touchée par une catastrophe ou une zone placée en situation d'urgence et pour celles qui doivent se rendre dans une zone de ce type dans le cadre d'une intervention. L'Internet des objets (IoT) et les technologies relatives aux villes et aux communautés intelligentes pourraient être utilisés pour assurer une évacuation intelligente en cas de catastrophe ou dans une situation d'urgence.

Cette Recommandation décrit les concepts et les caractéristiques de la gestion intelligente des évacuations en cas de catastrophe ou dans une situation d'urgence. Elle définit les exigences de haut niveau et l'infrastructure TIC pour l'évacuation intelligente, ainsi que les cas d'utilisation en cas de catastrophe et dans une situation d'urgence.

La mise en place d'un service d'évacuation intelligent permettra de maintenir le niveau de confort qu'offrent les villes intelligentes à la population, même lors d'une situation d'urgence d'origine naturelle ou humaine. Il s'agit d'un aspect fondamental pour justifier les coûts considérables du matériel qu'exige le développement rapide des villes intelligentes à travers le monde, alors que les situations d'urgence d'origine naturelle ou humaine sont de plus en plus fréquentes dans le monde entier.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts): [[R7](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0007/fr)]

Exigences et capacités communes des villes et des communautés intelligentes dans le contexte de l'Internet des objets et des technologies de l'information et de la communication

Résumé

Les villes et communautés intelligentes (SC&C) ont pour finalité commune de parvenir à un développement durable en milieu urbain sans nuire à la qualité de vie des personnes. Leur objectif est de créer un cadre de vie durable au moyen des technologies de l'Internet des objets (IoT) et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les travaux de normalisation concernant les villes et communautés intelligentes sont en cours au sein de l'UIT-T et d'autres organismes de normalisation compétents, et portent sur des aspects tels que le cadre pour les villes et communautés intelligentes, l'infrastructure, le système intégré de détection et de gestion, les plates-formes, le traitement des données, les services et les applications (par exemple, la gestion intelligente de l'eau, les bâtiments intelligents, les communautés résidentielles intelligentes, le tourisme intelligent et les parkings intelligents, parmi beaucoup d'autres). Sur la base des caractéristiques fondamentales des villes et des communautés intelligentes, cette Recommandation définit les exigences et les capacités communes des villes intelligentes et durables du point de vue de l'IoT et des TIC.

Les exigences et les capacités communes définies sont destinées à s'appliquer de manière générale dans les villes et les communautés intelligentes.

# 4 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch): [[R8](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0008/fr)]

Architecture fonctionnelle des systèmes de fusion de données multicapteurs de bord de route pour les véhicules autonomes

Résumé

Avec le développement de la conduite autonome, les méthodes de perception reposant uniquement sur les capteurs du véhicule ou sur les systèmes de détection traditionnels le long des routes, dans le cadre desquelles la collaboration entre les dispositifs est insuffisante, ne suffisent plus pour prendre en charge les applications de conduite autonome de haut niveau. Le système de fusion de données multicapteurs de bord de route (RMDFS) peut fournir de nouvelles fonctionnalités qui contribueront à améliorer les capacités de détection le long des routes, en associant différents types de dispositifs de détection en bord de route tels que des caméras, des lidars et des radars à ondes millimétriques, etc., en fonction de leurs caractéristiques, et permettre une gestion et une coordination unifiées, afin de parvenir à une perception précise des informations routières et de prendre en charge les applications de conduite autonome.

La Recommandation UIT-T Y.4487 définit une architecture fonctionnelle de référence pour les systèmes de fusion de données multicapteurs de bord de route. Elle précise le concept et les composants des systèmes et indique les principales entités fonctionnelles des systèmes et les points de référence entre les entités fonctionnelles. Des cas d'utilisation fondés sur les systèmes de fusion de données multi-capteurs de bord de route sont également présentés dans l'appendice.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE): [[R9](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0009/fr)]

Cadre applicable aux services de l'Internet des objets pour la protection de la sécurité des environnements de travail

Résumé

Cette Recommandation définit le cadre applicable aux services de l'Internet des objets (IoT) pour la protection de la sécurité des environnements de travail.

Lorsque des services IoT sont déployés, les environnements de travail utilisent les technologies IoT pour recueillir des informations à distance, identifier les comportements à risque, coordonner les équipements, etc. Ces technologies pourraient fournir un appui aux services intelligents, tels que la surveillance des informations relatives à la protection de la sécurité, notamment des employés et de l'environnement, la maintenance prédictive, etc., de manière à limiter le nombre d'incidents et de victimes et à améliorer le niveau de sécurité des environnements de travail.

# 6 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI): [[R10](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0010/fr)]

Métadonnées pour les informations captées par les caméras des dispositifs mobiles autonomes de l'Internet des objets

Résumé

Les capteurs des caméras fondées sur l'Internet des objets (IoT) de coût modique et à faible résolution ne sont pas en mesure de prendre en charge des informations de détection complètes en raison des capacités limitées du dispositif IoT. Les appareils photo numériques traditionnels à haute performance fournissent des métadonnées complexes, telles que les paramètres de l'appareil photo (stimulus, sensibilité, vitesse d'obturation, etc.), l'heure, les informations de localisation, le modèle de l'appareil photo, etc.

Il n'existe aucune orientation concernant des métadonnées de détection de caméras IoT de différents fournisseurs qui soient le fruit d'un compromis et respectent une certaine conformité, ce qui entraîne des problèmes liés à l'interchangeabilité des métadonnées. Il est donc essentiel de fournir des métadonnées de détection de caméra élémentaires et minimales pour permettre l'interopérabilité entre les applications et les services IoT.

La Recommandation UIT-T Y.4604 définit les métadonnées pour les informations captées par les caméras et décrit ces caractéristiques et les particularités de ces métadonnées, dans le contexte des dispositifs mobiles autonomes de l'Internet des objets.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 96:
Consultation au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts),
Y.4222 (ex Y.smart-evacuation), Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts),
Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch), Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE)
et Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **à:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:****Courriel:** | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int | **Télécopie:****Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 96, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.4221 (ex Y.ElecMon‑Reqts)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.4222 (ex Y.smart‑evacuation)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.4223 (ex Y.SCC‑Reqts)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.4488 (ex Y.IoT‑SPWE)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T Y.4604 (ex Y.IoT‑MCSI)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_